


Informations personnelles

M Mme Mlle(1) Nom Prénom

Adresse Bât, rés., esc.

Code Postal Ville

Téléphone (horaires de bureau) Adresse e-mail

	LA MADRAGUE		Tarif saison 2024		
			Période rouge: Du samedi 29 Juin 2024 au Samedi 31 Aout 2024		
	Semaine	Week-end	Période bleue: Tout le reste		
Rouge	400 €	200 €	PRIORITY A LA SEMAINE		
Bleu	300 €	150 €			
La Madrague					
Nbr d'occupants			Début de réservation le <input style="width: 150px;" type="text"/>		
A payer	Réservation <input style="width: 100px;" type="text"/>	Caution 200 €	Acompte 30 % <input style="width: 100px;" type="text"/>	Fin de réservation le <input style="width: 150px;" type="text"/>	
				Restitution des clés le <input style="width: 150px;" type="text"/>	

J'atteste avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

A _____, Le _____ Signature

Cadre réservé à l'association - Cadre réservé à l'association - Cadre réservé à l'association

Numéro de l'adhérent principal <input style="width: 150px;" type="text"/>	Date de paiement de cotisation <input style="width: 150px;" type="text"/>
<i>Chèques n°</i>	<i>date</i>
<i>montant</i>	
<input style="width: 150px;" type="text"/>	<input style="width: 150px;" type="text"/>
<input style="width: 150px;" type="text"/>	<input style="width: 150px;" type="text"/>
<input style="width: 150px;" type="text"/>	<input style="width: 150px;" type="text"/>
Total payé <input style="width: 150px; background-color: #fff9c4;" type="text"/>	

Observations

Règlement intérieur

Critères d'attributions

1. Adhérent à jour de ses cotisations au moment de la demande de réservation,
2. Ancienneté de l'adhésion au CSD,
3. Priorité aux adhérents n'ayant jamais bénéficié des appartements,
4. Priorité aux locations hebdomadaires.

Périodes de location

Quinzaine de location autorisée en période bleue

Les week-ends (du vendredi 12h00 au lundi matin 9h00), ne peuvent se réserver que dans la semaine qui les précède. Ils sont payables en totalité à la réservation.

La nuit supplémentaire ne peut être qu'ajoutée à un week-end (maxi 2 nuits, vendredi et/ou lundi, au-delà, réservation d'une semaine obligatoire). Tarifs : 40 euro en période bleue - 50 euro en période rouge.

La semaine va du samedi 15h00 au samedi suivant 11h00

Périodes

Semaine rouge du samedi 29 Juin au samedi 31 Aout-2024

Période bleue tout le reste

Le comité est susceptible de limiter l'accès aux locations pour réparations ou entretien annuel

Engagement

- I - Utiliser **personnellement** cette location.
- II - Déposer un **chèque de caution** et un chèque d'acompte du montant signalé lors de la confirmation de la réservation. En absence d'acompte, la réservation ne sera garantie que durant 5 jours consécutifs à la demande. (Excepté pour les WE payables en une fois)
- III - Payer le **solde 1 mois avant** le début du séjour.
- IV - **Respecter le voisinage**, notamment en soirée, ainsi que les règles de copropriété en usage (notamment: chaussures, ski, etc.).
- V - Compte tenu de certains précédents:
 - a - Il est exigé une **caution de 150 €** (par chèque séparé non encaissé) à la remise des clés. En cas de litige elle sera déposée en banque, sinon elle vous sera restituée après réception de l'auto inventaire du locataire suivant, au plus tard dans le mois qui suit la restitution des clés.
 - b - Le locataire devra effectuer, dès son arrivée, un **auto inventaire** selon les modalités et le listing détaillé.
- VI - Rendre l'appartement, mobilier rangé, nettoyage effectué.
- VII - Positionner le thermostat du réfrigérateur sur 0 et laisser la porte entrouverte.
- VIII - Mettre le disjoncteur électrique en position arrêt avant le départ.
- IX - Fermer l'arrivée d'eau générale.

Annulation

En cas d'annulation dans les 15 jours précédents le début de la location, non motivée par un cas de force majeure (maladie grave, accident grave, décès de l'adhérent, du conjoint, de leur proche parent jusqu'au 2^{ème} degré, de la ou des personnes occupant le logement avec l'adhérent), l'association conservera **100% du montant de la location en dédommagement**.

Tout manquement à ce règlement entraînera:

L'impossibilité, durant un an, de solliciter une nouvelle mise à disposition.

En cas de récidive, le bureau sera amené à se prononcer sur la radiation pure et simple de l'adhérent responsable.